

Accords de Bretton Woods—Loi

fournisseurs canadiens de biens et services ont en fait reçu des paiements représentant 75 p. 100 des contributions versées par le Canada à ces institutions. La part des achats effectués au Canada qui ont été financés par la Banque mondiale est égale ou supérieure à notre part des exportations de l'OCDE à destination des pays en voie de développement. Il n'empêche que nous croyons pouvoir faire mieux. Par conséquent, le bureau commercial du Canada à Washington a été renforcé et nos procédures à Ottawa rationalisées afin de mieux aider les entreprises canadiennes à répondre aux besoins d'achats de la Banque mondiale.

Monsieur le Président, nous traversons une période économique difficile. Mais cette triste situation qui afflige particulièrement les pays en développement et, en fait, ce qui se passe dans ces pays en développement nous touche tous de très près nous, Canadiens, tant en ce qui concerne les exportations et leurs emplois que la stabilité de nos systèmes financiers propres. L'économie mondiale est plus interdépendante que jamais.

Certains événements récents ont prouvé de façon très concrète que nous ne pouvons ignorer ces problèmes. Récemment, nous avons pu voir sur les écrans de télévision des images éloquentes et frappantes des souffrances terribles causées par la sécheresse et la famine qui en résulte. Les Canadiens ont réagi avec une générosité sans précédent. En vérité, les malheurs qui affligent ainsi nos frères nous ont tous amoindris.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui permettra de confirmer encore une fois que le Canada ne délaissera pas les pays en développement au moment où ils ont le plus besoin de son aide. Il réaffirme aussi le solide appui du Canada au système multilatéral dont le groupe de la Banque mondiale est l'exemple même, et qui a tellement contribué à maintenir la paix et à préserver le bien-être dans le monde agité où nous vivons.

Monsieur le Président, c'est dans ce contexte que nous exhortons tous les députés bien pensants à joindre leurs efforts à ceux du gouvernement pour témoigner de l'engagement important du Canada à l'égard de ces institutions mondiales, et que nous leur demandons maintenant d'adopter rapidement et efficacement ce projet de loi très important.

● (1250)

[Traduction]

Mlle Aileen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ce projet de loi va codifier la législation autorisant le Canada à participer au financement de trois organismes membres du Groupe de la Banque mondiale. La Loi sur les accords de Bretton Woods va donc devenir la Loi sur les accords de Bretton Woods et accords connexes.

Le projet de loi C-30 propose aussi de modifier la façon dont le Parlement aura à approuver la participation du Canada à ces institutions financières internationales. Il est proposé que l'autorisation des dépenses soit obtenue chaque année par le biais des estimations budgétaires. Jusqu'à maintenant, on avait coutume de modifier la loi existante en présentant un projet de loi à la Chambre. C'est ainsi qu'en vertu du nouveau projet de loi, la Chambre perdra une occasion annuelle de débattre un projet de loi portant sur le développement international, mais les députés seront à même de constater chaque année dans le budget que le Canada remplit bien ses obligations à l'égard de ces institutions et que nos engagements demeurent fermes.

Évidemment, on pourra discuter de ces questions au comité. En 1982, une disposition similaire a été adoptée par la Chambre au sujet du Fonds de développement régional, de la Banque asiatique de développement, de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque de développement des Caraïbes.

Nous, de l'opposition officielle, ne voyons aucune raison particulière de débattre longtemps de ce projet de loi. Le Canada est un cofondateur et un membre important des institutions dont traite le projet de loi. La Banque mondiale est, avec ses filiales, la plus importante institution multilatérale au monde à se consacrer à l'amélioration de la santé et du bien-être économiques, et nous voudrions que les contributions canadiennes soient versées régulièrement. Mais parce que nous avons relativement peu d'occasions de soulever le sujet à la Chambre, nous voudrions, aujourd'hui et tout le temps que la Chambre sera saisie du projet de loi, parler de ces institutions.

Le financement des institutions internationales constitue un sujet vraiment complexe, mais les Canadiens ont le droit de savoir où va l'argent de leurs impôts et pourquoi. Notre propre bien-être est étroitement lié à la sécurité économique des autres pays du monde. Au-delà du langage technique d'un projet de loi, nous pouvons voir que le Canada veut vraiment contribuer à alléger sinon à résoudre les problèmes de nombreux pays en voie de développement qui éprouvent des difficultés financières plus ou moins graves. A cet égard, le Canada a une longue et honorable tradition.

Les députés n'ignorent pas que le nom de Bretton Woods désigne le village du New Hampshire où les représentants de 28 pays, dont le Canada, se sont réunis à l'été 1944. Tous éprouvaient de sérieuses inquiétudes au sujet du système monétaire international après le chaos créé par la grande dépression et la Seconde guerre mondiale. A la suite de cette guerre, l'Europe et le Japon se sont retrouvés dans une situation économique lamentable. Ils n'avaient pas les capitaux nécessaires pour assurer à la population un niveau de vie décent. Les pays dans lesquels la guerre n'avait pas causé énormément de destruction devaient néanmoins convertir une économie de guerre en une économie de paix, orientée vers la consommation.

Plusieurs conférences économiques ont eu lieu au lendemain de la Seconde guerre mondiale pour aborder ces problèmes. La conférence de Bretton Woods est certainement importante, car elle a établi les institutions clés d'un nouveau système international; le GATT, l'Accord général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce; le FMI, le Fonds monétaire international, la BIRD, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, également connue sous le nom de Banque mondiale, ont vu le jour à Bretton Woods. Les fondateurs de ces institutions se sont rendus compte de la nécessité d'établir un système d'échanges ordonné et flexible pour assurer la prospérité mondiale. Le FMI a été créé pour assurer la stabilité du système monétaire et financier mondial. La Banque mondiale l'a été en vue d'assurer le financement à long terme des États membres dans le besoin; ses objectifs au départ étaient de favoriser la reconstruction de l'Europe d'après-guerre et, ensuite, l'expansion économique des pays en voie de développement. Le GATT avait pour objet de libéraliser davantage le commerce mondial à la suite des politiques insulaires, protectionnistes et néfastes appliquées après la Première Guerre mondiale.